



Cabinet du Maire

CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU 12 MAI 2015

Le Conseil de quartier s'est tenu à 20H30, à la Maison dans la Vallée, sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

Etaient également présents :

* Membres du collège « Elus »

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

* Membres du collège « Habitants »

Halim ABDELMOUMNI - Sandrine AUGUSTE-SAGET - Jean-Pierre BECKER - Christiane DUBOIS -
Véronique FABRE - Josiane ITALIANO - Vanessa JUMEAU – Laurent MINI - Eric PUAUD – Marie-Noëlle
VELAY - Olivia WILLAUMEZ.

* Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »

Aucun

Etaient excusés :

Bruno ARRI
Serge PICAUD
Henri LEONARD
Suzon VIROT
Antoine CARDUCCI
Brigitte PETITJEAN
Claire BIAUSSAT – esthéticienne
Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires

Etaient absents :

Simone PONSON
Pierre GALUT
Véronique ABDELMOUMNI
Vincent HUC – boulanger
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipale d'opposition

Secrétaire de séance : Eric PUAUD

1 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 FEVRIER 2015

Le compte rendu de la réunion précédente du 16 octobre 2014 est adopté à l'unanimité

2/ ELECTION DU VICE PRESIDENT 2015 / 2016

Il est rappelé par Mme Muriel CORMORANT que, élu pour une année, le rôle du vice-président consiste à :

- préparer l'ordre du jour en concertation avec l'adjointe déléguée à la démocratie de proximité en tenant compte des suggestions de sujets qui lui auront été transmises par les membres titulaires au minimum trois semaines avant la date de la réunion.
- faire respecter l'ordre du jour pendant les débats.
- veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants.
- veiller à ce que le Conseil de quartier ne soit pas un lieu de transposition des débats du Conseil Municipal.
- organiser des groupes de travail avec les membres du Conseil de quartier.
- signer les comptes rendus.

Un seul candidat postule au poste de vice-président.

Les membres présents sont invités à participer au vote à main levée :

- Nombre de votants : 13
- Nombre d'abstention : 0
- Nombre de contre : 0

Monsieur Halim ABDELMOUMNI est élu vice-présidente à l'unanimité pour une année, soit à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 30 Juin 2016.

3/ REVISION DE LA CHARTE REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

En son article 8, il est énoncé que « *la Charte peut à tout moment faire l'objet de modification à la demande du Président ou de la majorité des membres du Conseil de quartier après validation du projet par le Maire et les représentants du Conseil Municipal* ».

Consultés sur ce point, et bien que l'un des membres soit très réservé, les membres présents du Conseil de quartier sont majoritairement favorables à l'ouverture au public des réunions ainsi que des assemblées plénières. Bien évidemment, il sera expressément indiqué dans la charte que le public doit rester silencieux et que seuls participent aux débats et délibèrent les membres du Conseil de quartier.

Consultés sur cet autre point, les membres présents du Conseil de quartier sont d'accord pour qu'après deux absences non excusées à deux réunions consécutives et l'envoi d'un mail ou d'un courrier de relance demeuré sans réponse, ou, après quatre absences excusées ou non consécutivement, ce membre soit déclaré démissionnaire d'office.

S'agissant de la boîte aux lettres ou boîte à idées installée dans un lieu central du quartier depuis le début du mois de mai 2015, il sera indiqué dans la charte que c'est le ou la vice-président(e) qui en détiendra la clé et en assurera la gestion.

Quant à l'adresse électronique en cours de création dédiée à chaque Conseil de quartier, les conditions de son utilisation par le ou la vice-président(e) seront strictement réglementées par la charte.

Le projet de charte révisée sera soumis à tous les membres des Conseils de quartier, lors de l'assemblée plénière du 23 juin 2015, pour ensuite être soumise à la validation du Conseil Municipal.

4/ INFORMATIONS ET DEBATS SUR L'ACTUALITE DU QUARTIER

4-1 / SYNTHÈSE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT

Un groupe de travail a été constitué à l'initiative de M. Antoine CARDUCCI, vice-président actuel, afin de poursuivre la réflexion sur le réaménagement de la Place Carnot. Il s'est réuni le 6 mai 2015. La note de synthèse est annexée au présent compte-rendu.

* Le stationnement et la sécurité y ont été commentés et quelques préconisations sont proposées :

- Envisager éventuellement une zone bleue sur la Place Carnot mais les clients du cabinet médical où il y a souvent beaucoup d'attente risquent d'être verbalisés.
- Lignes jaunes devant les portails de la rue Carnot, rue de la Moinerie et rue Jean Mermoz.
- Réfléchir pour mettre en sens unique la rue Carnot, arrivant sur la Place Carnot et en remontant la rue de la Moinerie.
- Positionner une allée centrale entre les deux rangées de voitures sur la Place Carnot pour créer un périmètre de sécurité pour la circulation à pied des enfants et des adultes avec en sortie un passage piétons menant aux écoles maternelle et primaire.

* La communication

Développer la communication sur l'existence du parking du tennis qui se trouve rue Père Jacques. Les membres du Conseil de quartier ont remarqué que la verbalisation récente et accentuée rue Rémy Dumoncel a eu comme impact une plus grande utilisation de ce parking.

* L'amélioration de l'espace de la Place Carnot (partie sans stationnement) :

- Rajouter quelques bancs sur la place.
- Organiser sur la place la fête entre voisins, des animations type téléthon ou la foulée impériale.
- Installer un branchement électrique.
- Maintenir l'activité boules de pétanques très conviviale avec des horaires en respect du voisinage.

En complément, les membres du Conseil de quartier ont remarqué :

- que l'installation de jeux d'enfants sur la place et la création d'un square seraient appréciées par les Avonnais mais que l'endroit n'est pas sécurisé à cause de la proximité de la rue Rémy Dumoncel. En toutes hypothèses, il faudrait mettre une barrière en bois le long de cette rue tout en interdisant les jeux de ballon qui sont actuellement peu fréquents.
- que la Police Municipale passe le matin sans verbaliser le stationnement de plus en plus anarchique et dangereux devant l'entrée de l'école,
- la présence d'un espace rouge grenat sur le parking de la place Carnot en stationnement depuis plus de 7 jours. La présence de ce véhicule intrigue les riverains.

4-2 / RETOUR SUR LA REUNION DE RIVERAINS DE LA RUE JEANNE D'ARC

Plusieurs habitants de la rue Jeanne d'Arc subissaient la même gêne concernant le stationnement et ont signalés au vice-président actuel des confrontations régulières entre des riverains excédés et des automobilistes contrevenants parfois agressifs. Ils souhaitaient qu'une solution soit trouvée avec la Mairie avant que des actes de violence ne soient réellement commis.

La réunion avec les riverains de la rue promise lors du précédent Conseil de quartier pour convenir de l'aménagement de la voirie s'est tenue le 16 mars 2015, le compte-rendu étant annexé in fine.

En résumé, il a été proposé aux riverains que des bandes jaunes soient matérialisées au sol devant les bateaux de ceux qui le souhaitent.

Le tracé des bandes jaunes a été réalisé récemment à la satisfaction des riverains.

Néanmoins, un point sera effectué dans trois mois environ par l'intermédiaire de M. Laurent MINI, membre du Conseil de quartier, qui communiquera les remontées collectées auprès de ceux-ci.

4-3 / REFLEXION SUR LE SENS DE CIRCULATION DE LA RUE REMY DUMONCEL

Le changement de sens de la rue Rémy Dumoncel est souvent demandé, notamment par les commerçants qui pensent ainsi augmenter le nombre de leurs clients et donc leur chiffre d'affaire. Cependant, il faut avoir à l'esprit l'impact que cette modification aura sur le circuit des bus, la collecte des ordures ménagères, les camions de livraison, les pompiers, etc.... mais aussi sur la circulation de la rue du Rocher d'Avon déjà encombrée, sur la rue Jean Fontenelle et au carrefour Gambetta déjà très dangereux.

La mise éventuelle en zone piétonne de la rue Rémy Dumoncel depuis l'église jusqu'à la rue Jean Fontenelle ne répond pas à l'attente des riverains car, dans cette hypothèse, qu'advient-il du parking du marché ?

Pour les membres du Conseil de quartier le changement de sens de cette rue est un faux problème :

- Ils ne sont pas favorables à la création de places supplémentaires de stationnement 5mns devant les commerces car il y a plusieurs parkings alentour qui sont loin d'être entièrement occupés.
- En haut de la rue Remy Dumoncel, au carrefour avec l'Avenue Gambetta, il y a un panneau indiquant la présence de commerces. Pour répondre aux doléances des commerçants, ils suggèrent l'installation d'une signalétique plus précise avec indication de la boulangerie, la pharmacie, la supérette et la librairie.
- Il est judicieux d'attendre l'inauguration du complexe cinématographique, en septembre 2015, pour analyser l'impact que son ouverture aura sur la circulation dans le quartier et notamment dans la rue Rémy Dumoncel.

4-4 / LA FETE DES JUSTES

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, en concertation avec le vice-président, pour permettre notamment d'échanger sur la décision de changement de nom de la rue Lola Dommenge en rue des Justes au regard du rôle du Conseil de quartier qui n'a pas été consulté en amont.

Les membres du Conseil de quartier se sont peu exprimés, certains manifestant tout de même de manière tranchée leur adhésion à ce changement de nom de rue au regard du passé de René Dommenge que son épouse ne pouvait ignorer.

Pourquoi pas « la rue des 3 Justes » ?

4.5 / PARTICIPATION A LA FETE DE LA SAINT FIACRE

Le Conseil de quartier pourrait être initiateur de propositions pour s'impliquer davantage dans cette fête traditionnelle avonnaise organisée le dernier dimanche du mois d'août.

Quelques idées sont exprimées, surtout par rapport à la tenue d'un marché aux plants et aux graines sur le parvis de la Mairie.

5/ PREPARATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DES 5 CONSEILS DE QUARTIER DU 23 JUIN 2015

Les membres présents du Conseil de quartier ne sont pas favorables à l'ouverture au public de l'assemblée plénière du 23 juin 2015, s'agissant de la première depuis la création de cette instance consultative.

En revanche, ils se prononcent majoritairement en faveur de l'ouverture au public de celle de juin 2016 puisque les réunions des Conseils de quartier deviendraient également publiques.

Mme CORMORANT rappelle que l'assemblée plénière doit notamment leur permettre de présenter un ou plusieurs projets à soumettre à la municipalité pour étude de faisabilité technique, juridique et financière par les Services de la ville.

6 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

- **Vendredi 8 mai 2015 au 2 juin 2015** – FETE DES JUSTES et exposition « De l'ombre à la lumière » à BEL EBAT jusqu'au 2 juin 2015
- **Samedi 16 et 17 mai 2015** – 4^{ème} FESTIVAL DE L'EUROPE (base de loisirs de Bois-le-Roi)
- **Mardi 19 mai 2015 à 20H30** - CONSEIL MUNICIPAL
- **Vendredi 22 mai 2015** – JOURNEE DE L'URUGUAY (spectacle 20H30)
- **Vendredi 29 mai 2015** – 19H – FETE DES VOISINS
- **Samedi 30 mai 2015 à 15H** - CONSEIL DES SAGES
- **Samedi 06 juin 2015 – 14H à 16H** - BILAN DE MANDAT
- **Dimanche 21 juin 2015** – FETE DE LA MUSIQUE
- **Mardi 23 juin 2015 – 20H** - ASSEMBLEE PLENIERE DES CONSEILS DE QUARTIER
- **Mardi 30 juin 2015 - 20H30** - CONSEIL MUNICIPAL

7 / QUESTIONS DIVERSES

7-1 / LES REPONSES AUX QUESTIONS POSEES LORS DE LA REUNION DU 02 FEVRIER 2014

Q : Le radar pédagogique de la rue Rémy Dumoncel est en panne depuis plus de deux mois ?

R : Effectivement, la batterie est déchargée. Les Services Techniques s'en occupent et le déplaceront sur une autre rue de la ville.

Q : Afin de faciliter la sortie des voitures de la Résidence « Les Sophoras », la pose d'un miroir est-elle envisageable ? Cette question a déjà été posée lors de la précédente réunion de février 2015 mais n'a pas encore reçu réponse. A suivre pour la réunion du mois d'octobre 2015.

Q :- La création de places de stationnement 20 minutes est réclamée par OPTICAL CENTER et d'autres commerçants de l'Avenue Franklin Roosevelt, le parking de l'ancienne poste étant constamment occupée ? Cette question a déjà été posée lors de la précédente réunion de février 2015 mais n'a pas encore reçu réponse. A suivre pour la réunion du mois d'octobre 2015.

7-2 / LA COMMUNICATION SUR L'INSTALLATION DE LA BOITE AUX LETTRES A L'USAGE DU CONSEIL DE QUARTIER

Une boîte aux lettres et à idées à l'usage du Conseil de quartier a été installée sur le parking du marché à côté du panneau d'affichage administratif. La clé n'a pu être remise à M. Antoine CARDUCCI, vice-président en son absence et le contenu des premiers plis déposés n'a pu être porté à la connaissance des membres du Conseil de quartier.

M. Halim ABDELMOUMNI, vice-président à compter du 1^{er} juillet 2015, disposera à cette date de la clé pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2016.

7-3 / LE CONSEIL DE LA JEUNESSE

Le 31 mars 2015, un Conseil de la Jeunesse a été créé à AVON afin d'associer le plus grand nombre de jeunes, quels que soient leur origine, leur milieu social, leurs opinions, au dialogue avec les autres jeunes, avec les adultes, et à participer à la vie locale de leur commune. Il s'agit d'un espace privilégié d'expression et de confrontation d'idées et d'actions réservés aux jeunes avonnais de 16 à 22 ans souhaitant devenir acteurs de leur ville et être les porte-parole des jeunes de leur quartier.

A l'issue de l'appel à candidatures, le tirage au sort des membres sera organisé par quartier afin que chacun d'eux soit représenté et des binômes (garçon / fille) seront constitués.

Le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs sont disponibles sur le site Internet de la ville (www.avon77.com) et doivent être déposés avant le 19 juin 2015.

7-4 / NOUVELLES QUESTIONS

- Q :** Les membres du Conseil de quartier signalent la présence constante de poubelles et d'encombrants devant la nouvelle résidence qui vient d'être construite juste avant le carrefour de l'Avenue Gambetta et de la rue de la Charité. La Mairie ne pourrait-elle intervenir auprès du syndic de copropriété ?
- Q :** Un membre du Conseil de quartier demande la mise à l'ordre du jour de la réunion d'octobre 2015 des nuisances et pollutions occasionnées par l'entreprise GOULARD.
- Q :** S'agissant de la Place Carnot, ne pourrait-il être adressé une note aux parents des écoliers sur les règles de stationnement à proximité de l'école et sur les bonnes manières à adopter dans le respect des autres ?
- Q :** La vitesse excessive des automobilistes rue Père Maurice est à nouveau pointée par des membres du Conseil de quartier qui craignent un accident notamment à l'égard des personnes âgées résidant à ELEUSIS. De plus, le camion de livraison approvisionnant cet établissement quitte la rue en roulant sur les trottoirs eu égard son gabarit et l'étroitesse de la chaussée. Ne pourrait-elle pas être limitée aux riverains ? Un membre présent est choqué par cette question car il s'agit d'une voirie communale qui deviendrait alors privative.
- Q :** Pourquoi y a-t-il eu aussi peu de communication sur la possibilité offerte aux avonnais de récupérer des plants auprès des Services Techniques lors du reffleurissement des massifs en avril 2015 ? Ne faudrait-il pas rétablir l'aboyeur, comme dans certains villages !
- Q :** L'organisation de la brocante en octobre 2015 autour de l'église est-elle envisagée ?
- Q :** Pourquoi les éléments d'échafaudage aux abords de l'église ne sont pas enlevés et quid des raisons qui retardent le bon avancement du chantier de l'édifice ?
- Q :** La descente des enfants entre l'école maternelle et l'école primaire, de plus en plus souvent en patinette ou en vélo, s'avère très dangereuse avec un risque manifeste d'accidents au niveau du multi-accueil Saute-Mouton ?
- Q :** la réfection de certaines rues, comme la rue de la Charité et la fin de celle du Père Jacques, est-elle programmée ?

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

Muriel CORMORANT
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
Pour la Présidente par délégation

Antoine CARDUCCI
Vice-président

Eric PUAUD
Secrétaire de séance

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL



REUNION PUBLIQUE DU LUNDI 16 MARS 2015 RIVERAINS DE LA RUE JEANNE D'ARC

Etaient présents :

Françoise BOURDREUX TOMASCHKE, adjointe déléguée aux Travaux et à l'Urbanisme,

Claude LARHANTEC, responsables des Services Voirie / Espaces Verts,

Isabelle CADILLON, secrétaire,

22 riverains présents (ou représentés)* liste jointe

Madame TOMASCHKE remercie l'assemblée d'être venu si nombreux et excuse Madame le Maire qui n'a pu se libérer d'une autre réunion.

Madame TOMASCHKE explique que cette réunion a été programmée suite à plusieurs plaintes de riverains concernant des problèmes de stationnement, notamment devant les entrées charretières.

Les difficultés pour stationner sont dues à de nombreuses entrées charretières, aux riverains qui ne rentrent pas leur véhicule dans leur propriété, aux voitures ventouses mais également à l'incivilité des personnes.

Un autre souci récurant est évoqué : il s'agit des patients du kinésithérapeute de la rue qui se garent parfois n'importe où au lieu d'utiliser le parking prévu à cet effet, ainsi que le stationnement des ambulances.

Trois projets sont présentés :

1 avec le stationnement côté pair,

1 avec le stationnement côté impair,

1 avec le stationnement en chicane

Ils se résument en une matérialisation des places de stationnement pour que chacun puisse se garer dans les meilleures conditions possibles.

Cependant, après un vote à main levée, l'assemblée préfère, à la majorité, que des bandes jaunes soient matérialisées devant certaines entrées charretières, plutôt qu'une matérialisation des places de stationnement.

Il est également souhaité que la Police Municipale passe plus régulièrement dans la rue, leur action sera plus efficace et dissuasive que de simple pourparler avec ceux qui se garent sur des emplacements illicites.

En résumé, Madame TOMASCHKE propose, avec l'accord des riverains concernés, que des bandes jaunes soient matérialisées au sol devant les bateaux des riverains qui le souhaitent (Numéros 13 ; 22 ; 32 ; 16 avec extension sur les côtés ; 21 ; 15 ; 17 et 28 en attente de décision).

Un point sera effectué au bout de trois mois environ par l'intermédiaire du représentant du Conseil de Quartier qui fera remonter les informations.

Il est par ailleurs souhaitable que les riverains rentrent leur véhicule chez eux pour faciliter le stationnement dans la rue.

D'autre part, un courrier sera expédié à l'attention du kinésithérapeute afin qu'il sensibilise ses clients au problème soulevé et les incite à utiliser le parking. Enfin, il faudrait étudier les possibilités de créer un stationnement pour les ambulances.

Enfin, il sera demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante.



L'Adjointe déléguée
Aux Travaux et à l'Urbanisme,


Françoise BOURDREUX TOMASCHKE

Synthèse par le groupe de travail sur le réaménagement de la Place Carnot

Groupe de travail :

Sandrine Auguste-Saget, Suzon Virot, Vanessa Jemeau, Josiane Italiano, Véronique Fabre et Antoine Carducci

- Stationnement et sécurité :

Le stationnement est en insuffisance pour les parents qui déposent leurs enfants aux heures d'arrivée et sortie de deux Ecoles (maternelle et primaire) et suite à la création de la crèche. Quelques camions et voitures semblent y stationner en permanence. Le stationnement devant les portails devient fréquent dans les rues voisines. Etant donné qu'il n'y a pas de solution d'autre parking à proximité, quelques préconisations doivent être envisagées pour assurer une meilleure sécurité et un stationnement autorisé et non autorisé sur la Place Carnot et les rues adjacentes :

1. Envisager éventuellement une zone bleue sur la place
2. Lignes jaunes devant les portails pour la rue Carnot, rue de la Moinerie et rue Jean Mermoz
3. Réfléchir sur des sens uniques en passant par la rue Carnot, arrivant sur la place Carnot et en remontant la rue de la moinerie. La rue de la moinerie avec des voitures de chaque côté en stationnement et la circulation à deux sens est difficile et dangereuse surtout en arrivant sur la place ou en sortant de la place.
4. Positionner une allée centrale entre les deux rangées de voitures sur la place Carnot pour permettre un périmètre de sécurité pour circulation à pieds des enfants et des adultes avec en sortie un passage piétons menant aux Ecoles. La configuration actuelle est dangereuse avec le recul des voitures en sortie de place de parking et la circulation des piétons sur la route.

- Communication :

1. Développer la communication du parking du tennis qui se trouve rue du Père Jacques

- Amélioration de l'espace de la place Carnot (partie sans stationnement) :

1. Rajouter quelques bancs sur la place
2. Possibilité de faire la fête des voisins, des animations type téléthon ou la foulée impériale
3. Possibilité d'obtenir un kit de manifestations avec banderoles amovibles type Décathlon lors de manifestations pour délimiter la zone
4. Positionner une prise électrique
5. Maintenir l'activité boules de pétanques très conviviale avec des horaires en respect du voisinage.